



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/80

OBJET : NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL ET DE LEURS ENFANTS

L'an deux mille vingt-trois le sept du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 1^{er} Décembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Monsieur Rachid DERROUCHE qui est arrivé à 19h03 a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ pour le vote des délibérations n° 2023/71 à n°2023/84
Monsieur André RUCHOT

Etaient absents :

Monsieur Bruno DESRUMAUX
Monsieur Olivier SOLON

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la réforme en matière d'admission en non-valeur des créances à faible montant

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

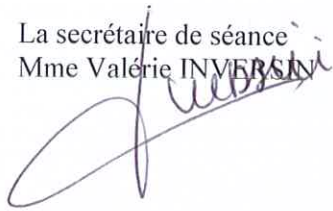
Après avis favorable de la commission « Finances - Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 28 Novembre 2023 et avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 27 Novembre 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix :

- 1) décide de reconduire l'organisation du Noël du personnel communal et de leurs enfants en décembre de chaque année, consistant en :

- une remise de jouets aux enfants des agents municipaux d'un montant maximum de **45 € T.T.C.**, selon les conditions d'ancienneté de l'agent définies par le Comité Social Territorial,
 - une remise d'une carte cadeau, d'un montant de **55 €** ainsi qu'une coquille, selon les conditions définies par le Comité Social Territorial,
 - d'offrir une collation le jour de la remise
- 2) décide de remettre exceptionnellement aux agents de la commune un chèque cadeau à l'occasion de la fête de Noël 2023 d'un montant de **125 €**. Toutes les catégories de personnel étant concernées, sauf les agents contractuels de droit privé, les vacataires et les apprentis. De plus, pour bénéficier de cette prime, l'agent doit être en poste au sein de la collectivité au 1er Janvier 2023 et présent au 1^{er} décembre 2023.
- 3) dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au B.P. 2023.
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Valérie INVERSEN



Date de publication : 15 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le **15 DEC. 2023**

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

